



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ligne Roissy gare de l'Est

Question écrite n° 72054

Texte de la question

M. Jean-Claude Abrioux attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les nuisances du projet de liaison ferroviaire en partie souterraine, entre Paris - gare de l'Est et l'aéroport Roissy - Charles-de-Gaulle. En effet, les deux villes de la circonscription Aulnay et Les Pavillons sont directement concernées par la partie souterraine du projet qui devrait passer sous la zone industrielle des Pavillons et sous la zone pavillonnaire d'Aulnay. De plus, la base chantier de percement du tunnel se situerait aux Pavillons-sous-Bois et la terre serait évacuée par barges sur le canal de l'Ourcq. Le coût de ce projet, estimé aujourd'hui à 610 millions d'euros (4 milliards de francs), est considérable puisqu'il ne concernera que ceux qui se rendent à l'aéroport Charles-de-Gaulle pour y prendre l'avion. Tous les Aulnaysiens utilisateurs de la ligne B du RER, surchargée aux heures de pointe et si peu sûre, ainsi que les Pavillonnais qui ne disposent d'aucune liaison directe avec Paris, « apprécieront » certainement ce choix de privilégier un si petit nombre d'utilisateurs des transports aériens. C'est un groupement d'intérêt économique (GIE) regroupant la SNCF, Réseau ferré de France (RFF) et Aéroports de Paris (ADP) qui est à l'origine de ce projet et qui mène actuellement les études préalables à l'éventuelle déclaration d'utilité publique. C'est pourquoi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il envisage un arbitrage sur ce dossier entre les organismes publics et les élus locaux, sous quelle forme et dans quel délai.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Abrioux](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (10^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72054

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement, transports, logement et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 janvier 2002, page 248